

Mission: 92775
Client / Entreprise: Ouaraddi Oualid
ID Externe:

No Client: 00090617
Adresse : Rue de Couillet 5B, 6001 Marcinelle
Ref.PV precedent.:

Contact:
TVA:
Date d'emission: 2026-05-05
SO/26002360
EXEMPLAIRE ORIGINAL

Num. rapport: **20260003322-V.1**

RAPPORT DU CONTRÔLE DE CONFORMITÉ : INSTALLATION ÉLECTRIQUE BT & TBT DOMESTIQUE

GENERALITE

Type d'installation: Extension/Modification

Lieu d'inspection: 179 Chaussée de Bruxelles, 6042 Lodelinsart - Appartement rez de chaussée

Référence: Livre I Chapitre 6.4.

Date d'inspection: 04/05/2026

Inspecteur: Frédéric JEANNON

Propriete de: Mr Oualid Ouaraddi

Pers.Cont.:

Nature de l'extension/modification:

Périodicité: 25 ans si conforme ou 1 an si non Local: Appartement conforme (visite de contrôle)

Type d'inspection: Contrôle de conformité avant mise en usage

Autres Reglements:

Prochain contrôle au plus tard le **04/05/2051**

Installateur: /

T.V.A.:

tel.:

Documents de référence:

DETAILS DU POINT DE FOURNITURE

Nom de l'entreprise distributrice d'électricité: ORES

Numero EAN: Non disponible/N.V.T

Compteur: 43533588

Marque: ISKRA

Index I: 036141

Index II:

Raccordement: Souterrain ou aérien (Ondergronds of bovengronds)

Tension de serv.: 2x230V

I max. instal.: 40A

Liaison comptage-coffre de repart.

Type de cable: XVB

Prot. princ. branchement: aut. 2p 40A

Nombre de cond.: 2

Section: 10 mm²

CONTROLES VISUELS - MESURES - ESSAIS

Description Installation:

☒ voir les schemas en annexe

Installation executee conformément aux schemas et plans: en ordre

Protection contre les chocs electriques:

Electrode de terre:

Contrôle des boucles de défaut: en ordre
type: piquets

Continuite PE et liaison equipotentielle: en ordre

Matériel: en ordre

Inter.Diff.General: 2p 40A/30mA

Scellé par plombage: en ordre

Pas encore

places:

Nombre de tableaux: 2

Etat du matériel électrique (fixation, dégradation...): en ordre

Contact direct: en ordre

Contact indirect: en ordre

Resist. d'isolement general: 1 Mohm

Section: 16 mm²

Resistance de dispersion: 10,15 Ohm

Diff. supplém.: 2p 40A/30mA

Nombre de circuit:

19

Contrôle visuel du matériel fixe ou à poste fixe dangereux: En ordre

Dispositif de protection contre les surintensités approprié à la section du circuit: en ordre

Contrôle visuel du matériel mobile à poste fixe dangereux: Pas d'application

CONCLUSION



L'installation électrique est conforme aux prescriptions du Livre 1 concernant les installations électriques à basse tension et à très basse tension et peut être mise en usage. La prochaine visite de contrôle est à effectuer dans le délai prescrit par le Livre 1 (voir ci-dessus).

Pour le Directeur Technique,
L'inspecteur,

CONSTATATIONS

Note (N) - Remarque (O) - Infraction (I) - les numéros réfèrent aux infractions standardisées

N12() - Le présent contrôle porte sur les parties aisément accessibles et visibles de l'installation et exclu les parties cachées tel que les cloisons, les faux-plafonds, etc.

N13() - Sauf stipulation contraire, l'examen porte exclusivement sur l'état et le bon fonctionnement de l'installation. Sa conception sort du cadre de la mission.

N04() - Ce contrôle concerne uniquement l'installation électrique BT du site et n'inclut pas les extensions (panneaux photovoltaïques, borne, batterie, ...)

L'inspecteur certifie avoir suivi toutes les étapes de la check-list: OUI

CONSEILS/REMARQUES:

Suivant la sous-section 6.4.6.4.b.7. du Livre 1, il est obligatoire de rappeler :

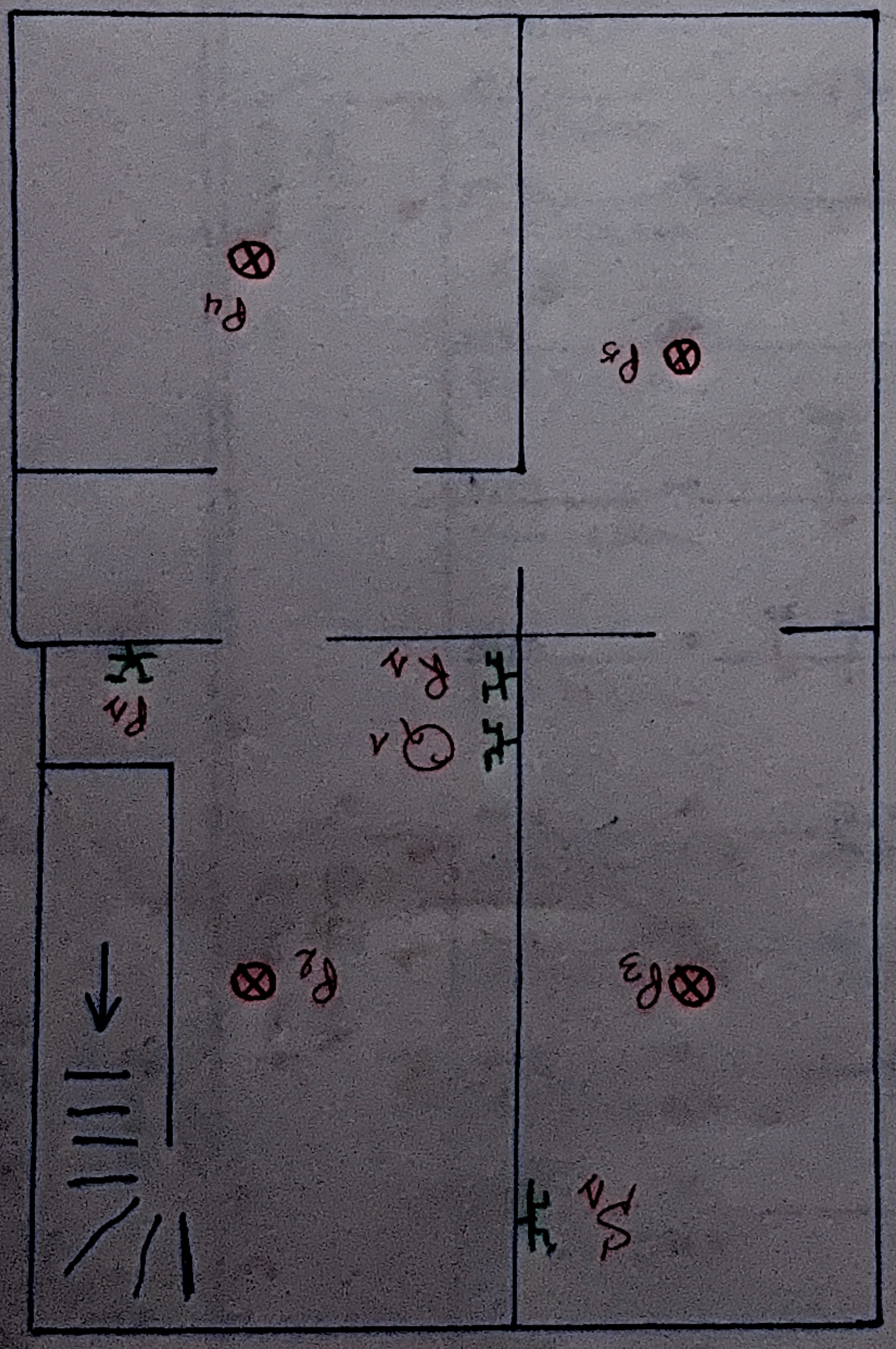
- a) l'obligation de conserver le rapport dans le dossier de l'installation électrique ;
- b) l'obligation de renseigner dans le dossier toute modification intervenue dans l'installation électrique ;
- c) l'obligation d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service public fédéral ayant l'Energie dans ses attributions de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques.

Suivant la sous-section 3.1.2.1. du Livre 1, il est important de rappeler :

Le rapport de contrôle, les schémas unifilaires et les plans de position signés sont remis au propriétaire, gestionnaire ou exploitant de l'installation électrique pour faire partie du dossier de l'installation électrique. Une copie du rapport de contrôle, des schémas unifilaires et des plans de position signés sont conservés par l'organisme agréé précité pendant une période de cinq ans comme mentionné dans la sous-section 6.4.6.1. Durant la période précitée, le propriétaire, le gestionnaire ou l'exploitant de l'installation électrique peut s'adresser à l'organisme agréé concerné pour obtenir un duplicata du rapport de contrôle, des schémas unifilaires et des plans de position signés. La délivrance d'une copie du rapport de contrôle, des schémas unifilaires et des plans de position signés peut être soumise au paiement d'une rétribution dont le montant est fixé par l'organisme agréé. Les rétributions éventuellement demandées pour la délivrance de la copie ne peuvent en aucun cas excéder le prix coûtant d'un contrôle.

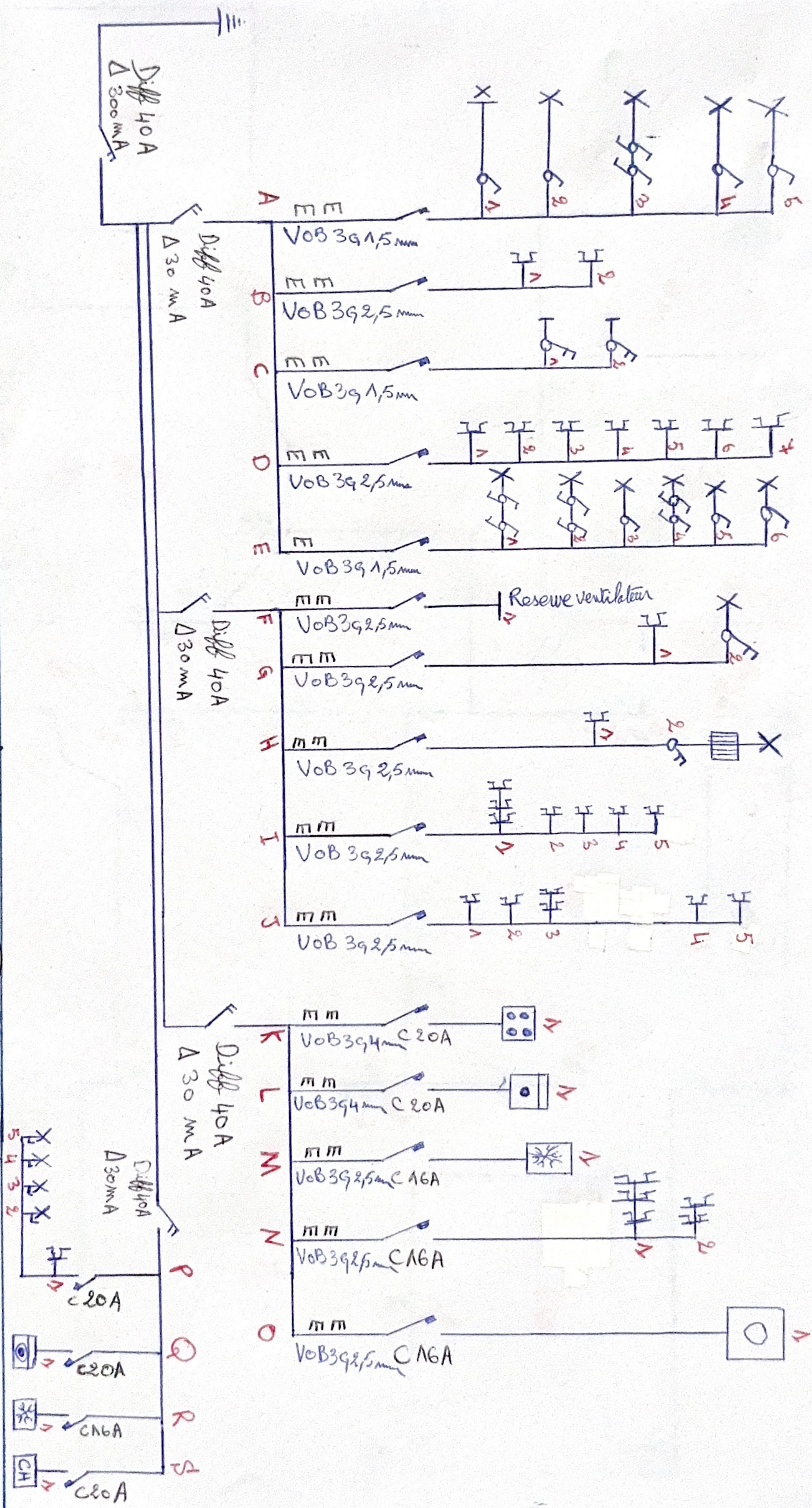
Livre 1: RGIE approuvé (ou introduit) par l'arrêté royal du 08/09/2019.

Plan de Composition
Cave



<u>Propriétaire</u> Quenadi David	<u>Adresse de l'installation</u> Chaussée de Bruxelles 119 6042 Doelrivier	<u>Organisme de Contrôle</u> INSPECT BELGIUM VZW IASBL 69 F. JEANNON	<u>Date</u>
--	---	---	--------------------

Schéma unifilaire



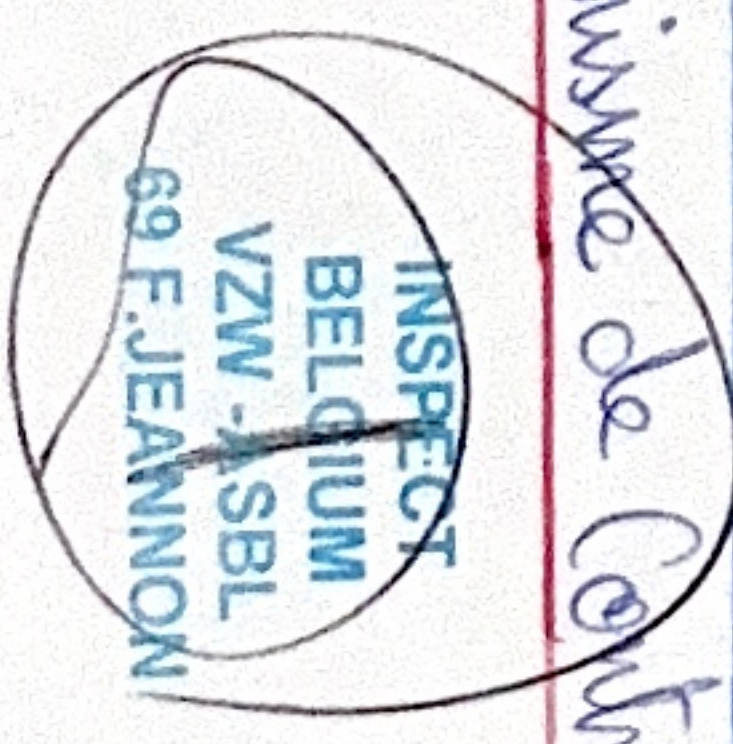
Propriétaire

Chamadi Qualid

A l'adresse de l'installation

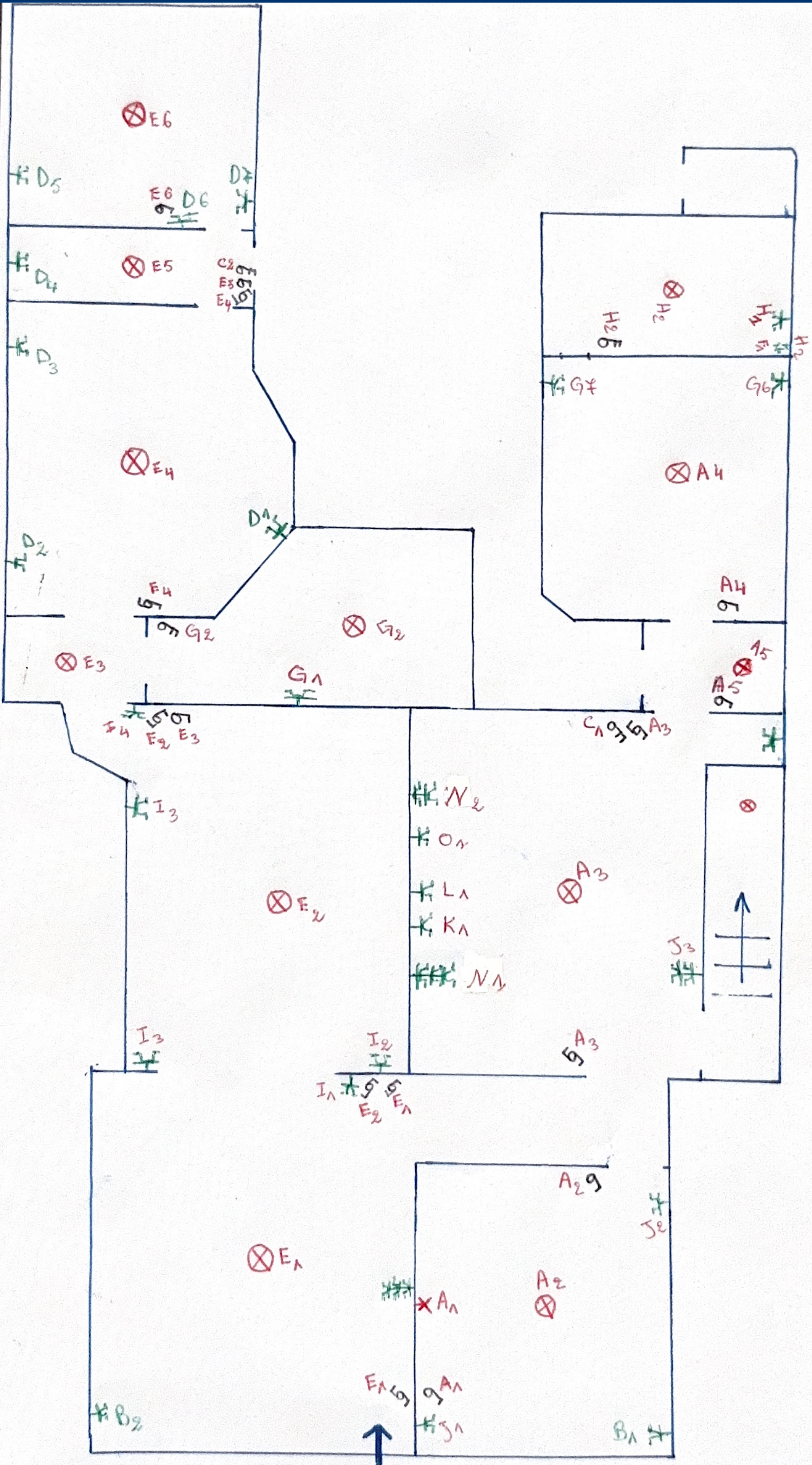
Chaussée de Bruxelles 179
6042 Leodelinart

Organisme de Contrôle



Date:

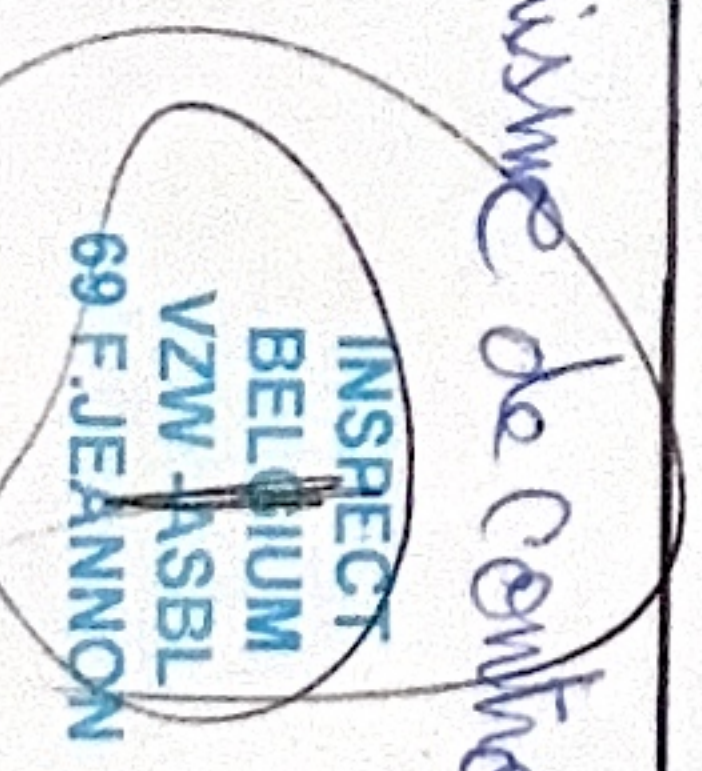
Plan de Composition



Propriétaire:
Guaradi Eladid

Adresse de l'installation
Chaussée de Bruxelles 179
6042 Jodelinart

Organisme de Contrôle:



Date: